



**ASSEMBLEE
PLENIERE DU
14/12/2013**

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT



ANALYSE DE L'ORGANISATION DE L'ACCES AUX SOINS ET D' AIDE A LA PERSONNE SUR LE TERRITOIRE RETAIS

- 1 - Accès aux soins
 - ❖ Radiologie
 - ❖ Organisation des médecins
- 2 – Aide à la personne
 - ❖ Les services
 - ❖ Le personnel

1 - Accès aux soins

1 - Radiologie

Problème posé :

- Cessation d'activité : départ retraite du radiologue
- Reprise ou non du centre d'imagerie

Pour transfert à l'hôpital de St MARTIN

- Le service d'urgence doit conserver un centre d'imagerie

➤ **Contacts et discussions entre :**

Propriétaire du centre / directeur Hôpital LR / CDC

➤ **Possibilités :**

- ✚ Prise de compétence par la CDC
- ✚ Le centre est implanté dans l'hôpital, modernisé et équipé d'appareils dernière génération.
- ✚ Le centre est géré par le groupe hospitalier La Rochelle / Aunis / île de Ré
- ✚ Le personnel est repris
- ✚ Hôpital ST Martin mieux équipé (consultations avancées : obstétrique , urgences)
- ✚ **Les médecins libéraux sont favorables à 79%**

➤ **Obstacles et objections**

- **Coût élevé : 2, 2 M€**
- **La CDC n'est pas compétente et n'a pas les finances**
- **Le groupe hospitalier n'a pas les finances**
- **Il faut l'autorisation de L' ARS**

➤ **CONSTAT *quid du centre d'imagerie ?***

➤ ***LE DOSSIER réalisé par le CdD4 a été remis à la CDC le 2 AVRIL 2013 : PAS DE REPONSE !!!***

➤ ***Bruit qui court : l' IRSA planterait un centre d'imagerie dans l'hôpital avec des radiologues libéraux exerçant en vacations***

1 – 2 Organisation des médecins

✓ Gardes : 18 sur 25 prennent les tours de garde

La moyenne est de 8 gardes par an

✓ Maison médicale : existe à l'hôpital de ST Martin pour les consultations avancées mais tous les métiers ne sont pas représentés

✓ Une existe à Rivedoux mais c'est une initiative privée . Ils ne sont pas favorables à la création des ces structures (5 pour , 9 contre)

Conclusion : l'île de Ré n'est pas un désert médical.

Accès aux soins facile . Des spécialistes sont présents.

Ils ne sont pas persuadés qu'il faille assurer les urgences toutes l'année

2 – Aide à la personne Enquête auprès des CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) auprès de 8 communes sur 10

Questionnaire de 13 questions sur les points suivants :

2 – 1 Les services : retraités ou soutien à domicile

- ◆ Télé Assistance
- ◆ Portage des repas
- ◆ Instruction des dossiers d'aide sociale
- ◆ Instruction des dossiers des obligations alimentaires
- ◆ Tenue à jour d'un registre des personnes fragiles
- ◆ Plan grand froid

Suite 2 – 1

- ◆ Plan canicule
- ◆ Aide à l'amélioration de l'habitat et au logement
- ◆ Aide au transport des personnes âgées et à mobilité réduite
- ◆ Service de coordinations des soins :
 - CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

est un service Départemental, créé par le CG17 n'est implanté dans l'île de Ré que depuis Septembre 2013

Permanence au pôle social au Bois Plage

Il est cité dans le SCoT

Conclusions :

Les services varient suivant les communes

- Les tâches administratives (dossiers, instructions) sont bien suivies
- L'aide physique à la personne est très variable

3 communes ont leur service les autres font appel à l'ADMR ou à des prestataires privés.

Avis du CdD4 :

Bonne volonté mais service très disparate.

Proposition : Une mutualisation, centralisation et organisation de ces services par la CDC serait une bonne solution

2 – 2 – Personnels d'aide à domicile

Rappel : Population Vieillissante, 36 % de retraités en 2006 (source INSEE) Population de plus de 75 ans importante

- 3 communes ont du personnel soit 10 personnes qui occupent cet emploi qui nécessite une formation validée par un diplôme
- Ce personnel réside sur l'île
- Les autres communes sous traitent à des mandataires ADMR ou autres

Emploi et Formation . Paradoxe ?

❖ Le personnel semble suffisant et il n'y a pas nécessité de recruter ni de former

Il en découle qu'ils ignorent en majorité :

- que la loi impose une formation sanctionnée par un diplôme pour l'aide à la personne
- qu'un organisme de formation pour la ré acquisition des savoir de base existe sur l'île
- Que cet organisme est capable d'assurer la VAE (Validation des Acquis de l'expérience)

Remarques : au terme de cette enquête , certaines communes et leurs services sociaux pensent que les CCAS ne sont pas en mesure d'assurer la gestion de personnels pour l'aide à la personne. Il est moins contraignant de déléguer aux organismes extérieurs, qui sont structurés pour ces prestations.

Conclusions :

- ❖ Les questionnaires Médecins et CCAS n'ont pas permis d'affiner l'analyse et de fixer un portrait précis du paysage « santé ».
- ❖ Il n'y a pas de grosses lacunes dans le système ce qui permet un accès aux soins et à l'aide à la personne globalement acceptable .
- ❖ Le CLIC inscrit dans le SCoT et bien que souhaité pas le corps médical et les CCAS est trop récent sur l'île pour se faire une idée de sa légitimité et de son efficacité.
- ❖ La présente étude ne représente que 80% du sujet , il manque une consultation des infirmières et autres paramédicaux

Compléter cette étude

- En affinant l'évaluation des populations concernées
- En consultant tous les acteurs et intervenants concernés

Propositions du CdD4

- Maintenir un service d'urgence et de radiologie
- Développer les activités de la Maison Médicale et des consultations avancées à l'hôpital de St Martin
- Créer des emplois d'aide à la personne en formant des personnels résidant sur l'île
- Favoriser la mutualisation, la centralisation et l'organisation des services d'aide à la personne par la prise de cette compétence par la CDC
- Envisager un « grenelle » santé et aide à la personne sur l'île de Ré avec tous les acteurs ,élus et professionnels, concernés